

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe 1

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

REUNION ORDINAIRE DU BUREAU

(Dakar, Sénégal, 26 février 2014)

PROJET DE RAPPORT DU SYMPOSIUM DE 2013 SUR LE THEME :

**« INCLUSION FINANCIERE EN AFRIQUE : DEFIS QUE POSENT LES
INNOVATIONS FINANCIERES A LA POLITIQUE MONETAIRE
ET A LA STABILITE DU SYSTEME FINANCIER »**

(Balaclava, Maurice, 22 août 2013)

1. INTRODUCTION

- 1.1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son traditionnel Symposium le 22 août 2013 à Balacalava, à Maurice, sur le thème « *Inclusion financière en Afrique : défis que posent les innovations financières à la politique monétaire et à la stabilité du système financier*», en prélude à la 37^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs prévue le 23 août 2013.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions. Celles-ci ont été prononcées respectivement par M. Rundheersing Bheenick, Gouverneur de la Bank of Mauritius (BOM) et Vice-Président de l'ABCA, M. Mohammed Laksaci, Gouverneur de la Banque d'Algérie et Président de l'ABCA, Dr. Anthony Maruping, Commissaire aux Affaires Economiques de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et par L'Honorable Dr. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, qui a officiellement ouvert les travaux.
- 2.2. Le Gouverneur Bheenick a souhaité la bienvenue aux participants au symposium et à la réunion du Conseil des Gouverneurs. Il a souligné le nombre important de délégués et la participation, pour la première fois au symposium de l'ABCA du Directeur Général de la BRI, du Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), et du Secrétaire Général du Conseil des Services Financiers Islamiques (CSFI). Il a aussi salué la présence des 32 Gouverneurs et Chefs de délégations des Banques Centrales.
- 2.3. Il a souligné la pertinence du thème du symposium au regard des réformes entreprises dans de nombreux pays à travers le monde en vue de promouvoir l'inclusion financières, la lenteur de la reprise après la crise mondiale et la nécessité de revisiter les stratégies de croissance pour impacter positivement les populations en particulier les couches les plus pauvres ainsi que les exclues. Dans la même veine, il a mentionné les craintes relatives à une évolution défavorable des économies africaines et indiqué que l'objectif du Symposium était de réfléchir aux mesures palliatives. Il a relevé à cet égard quelques défis, notamment l'accès très limité des populations aux services financiers. Se référant ensuite à l'agenda plus large de l'Afrique, en l'occurrence l'intégration économique et monétaire du continent, il a mis en exergue le défi lié au respect du canevas de convergence économique. Il a préconisé que le calendrier et la stratégie de l'intégration monétaire africaine tiennent compte des leçons tirées des expériences du passé.
- 2.4. Toutefois, il a souligné les changements positifs dans la région africaine, en particulier les innovations et les réformes en matière de discipline bancaire, de sécurité et de probité, qui sont des conditions préalables de l'autonomisation et d'une croissance inclusive. Il a conseillé de suivre le rythme des innovations dans le commerce et les investissements dans la Sous-région. Il a aussi souligné le potentiel de l'inclusion financière à fournir un fondement beaucoup plus solide à la promotion d'une croissance durable, équitable, et inclusive dans la région.
- 2.5. Le Gouverneur de la BOM a chaleureusement salué les experts invités pour contribuer aux travaux et fait une mention spéciale de certains d'eux. Il s'agit du Directeur Général de BRI, M. Jaime Caruana, du Président du Groupe de la BAD, Dr. Donald Kaberuka, et du Secrétaire Général du CSFI, M. Jaseem Ahmed. Il a aussi remercié

les organisations qui se sont associées à la BOM en vue de l'organisation des réunions annuelles.

- 2.6. Le Gouverneur Bheenick a informé les participants des innovations, de l'inclusion financière et de l'accès aux services financiers à Maurice. Il a fait mention du mécanisme géré par la BOM et visant la promotion des PME. Concernant l'innovation, il a fait part du lancement des nouveaux billets en polymère par le Premier Ministre, dans le cadre de la cérémonie d'ouverture du Symposium. Il a souligné cette heureuse coïncidence qui fera que l'ABCA sera toujours associée aux billets de banque en polymère à Maurice.
- 2.7. Pour finir, le Gouverneur a réitéré ses remerciements à l'ABCA, au Comité d'organisation de la BOM, au Cabinet du Premier ministre de Maurice et aux différentes agences impliquées dans la préparation logistique pour les réunions.
- 2.8. Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, Dr. Maruping a remercié le Président de l'ABCA pour avoir convié la CUA au Symposium. Il a aussi exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de Maurice ainsi qu'au Gouverneur de la Bank of Mauritius pour leur hospitalité. Il a aussi transmis aux Gouverneurs les excuses de la Présidente de la CUA qui n'a pas été en mesure de participer à la réunion.
- 2.9. Dr. Maruping a ensuite souligné la pertinence du thème du Symposium, au regard de plusieurs facteurs. Il a cité les évolutions positives intervenues dans les pays africains ces dernières décennies en matière d'accès aux services financiers, le sous-développement persistant des systèmes financiers du continent, et le défi pour les autorités monétaires liés à la nécessité de réaliser un équilibre adéquat entre la promotion des innovations susceptibles de soutenir la croissance et la mise en œuvre d'une réglementation prudente et d'une supervision efficace basée sur le risque. Le Commissaire a insisté sur la nécessité de réformes pour accroître le niveau de l'inclusion financière en Afrique à travers les innovations financières, en dépit de son impact apparent sur la politique monétaire et la stabilité financière. Il a indiqué, à cet égard, que l'accès aux services bancaires des personnes exclues est un moyen de formaliser l'économie.
- 2.10. Dr. Maruping a aussi relevé le faible développement de la bourse des valeurs en Afrique ainsi que les avantages de ce segment du système financier en termes de renforcement de l'inclusion financière. Il a informé les Gouverneurs de l'étude technique entreprise par la CUA sur l'établissement d'une Bourse des Valeurs Pan-Africaine. Il les a par ailleurs invités à la Conférence Extraordinaire des Ministres de l'Economie et des Finances de l'Union Africaine, prévue du 21 au 25 octobre 2013 à Addis-Abeba, en Ethiopie, en vue d'examiner les résultats de cette étude.
- 2.11. Pour finir, Dr. Maruping a réitéré ses remerciements au Gouvernement et au peuple de Maurice pour leur hospitalité. Il a ensuite souhaité aux Gouverneurs de fructueuses délibérations.
- 2.12. Le Gouverneur Laksaci a aussi souligné le fait que la morosité de l'environnement économique international affecte les performances macroéconomiques des Etats africains ainsi que l'efficacité du système financier. Il a indiqué que l'Algérie était entrain de mettre un accent accru sur le maintien d'un système financier stable à travers la consolidation des fonds propres des banques et l'intensification de la supervision bancaire.

- 2.13. Le Président de l'ABCA a aussi indiqué que la Banque d'Algérie poursuit des efforts vigoureux en vue de promouvoir l'accès aux services financiers. Elle a, par exemple, révisé les conditions des banques et supprimé, à cette occasion, les charges sur certaines transactions. Ces mesures sont entrain de contribuer à l'augmentation du taux de la proportion de la population qui utilise les services bancaires ainsi que la part des crédits au secteur privé.
- 2.14. Pour terminer, le Gouverneur Laksaci a souligné l'importance croissante du financement inclusif dans son pays, en particulier en 2013. Il a indiqué que le symposium offrait l'opportunité de partager les expériences et devrait contribuer de ce fait à l'accélération du processus d'inclusion financière dans les pays africains.
- 2.15. Le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux participant et remercié l'ABCA pour l'organisation de ses Réunions annuelles 2013 à Maurice, à un moment où les banquiers centraux et leur importance pour l'économie et la société sont mis en relief en relation avec la récente crise économique internationale.
- 2.16. Il a indiqué, à cet égard, que la décade de croissance connue par l'Afrique est le fait, entre autres, de l'amélioration de la politique monétaire mise en œuvre par les banques centrales. Il a toutefois soutenu que l'importance du rôle des banques centrales va au-delà de la création d'un environnement propice à la croissance. Il a dit qu'un système financier stable pour l'allocation efficiente des ressources, un système de paiement robuste et une offre de liquidité adéquate sont les principaux résultats de l'action des banques centrales. Il a mentionné à cet égard le lancement par la BOM des premiers billets de banque en polymère qui devraient, à son avis, contribuer à renforcer la sécurité et la stabilité du système de paiement. Il a invité à la promotion d'un système bancaire et financier efficace et stable propre à engendrer une croissance économique soutenue dans les pays africains, à travers une allocation efficace des ressources.
- 2.17. Il a mentionné les défis faisant face à l'Afrique, liés principalement à la possible persistance de l'adversité de l'environnement extérieur. Il s'agit de la volatilité accrue des marchés financiers mondiaux en réponse à l'amélioration de la situation des pays développés. Il s'y ajoute également la volatilité récemment observée sur les marchés de nombreuses économies émergentes qui peuvent affecter les économies africaines. Le Premier Ministre a recommandé la stabilité financière et une réglementation forte pour assurer le maintien et la consolidation des bonnes performances enregistrées récemment par l'Afrique.
- 2.18. Revenant au thème du Symposium, le Premier Ministre a félicité les Gouverneurs d'avoir opté pour l'inclusion financière, qui constitue une priorité majeure pour le Gouvernement mauricien. Il a indiqué que l'inclusion financière constitue un défi en Afrique en raison de l'accès limité aux services financiers sur le continent dans son ensemble. Il a ensuite mentionné les initiatives mises en œuvre par Maurice pour assurer l'octroi des financements à des coûts abordables. Il a aussi salué la création, au niveau international, de l'Alliance pour l'Inclusion Financière. Il s'est dit confiant quant à la richesse des débats et à leur contribution à l'avancement de l'agenda du continent africain en matière d'inclusion financière.
- 2.19. Le Premier Ministre a ensuite salué la présence de M. Caruana, en qualité de conférencier. Il a saisi cette opportunité pour souligner que les spécificités du continent africain devraient être prises en compte dans la définition des politiques de stabilité financière. A cet égard, il a salué la création par le Conseil de Stabilité

Financière de six Groupes Consultatifs Régionaux, dont un pour l'Afrique Sub-saharienne et un pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

- 2.20. Pour terminer, le Premier Ministre a souhaité des échanges stimulants et a prononcé l'ouverture du Symposium.
- 2.21. A la fin de son discours, le Premier Ministre a procédé au lancement des billets en polymère de la Bank of Mauritius. Ensuite, M. Caruana a adressé au Symposium, un discours d'orientation.

3. DISCOURS D'ORIENTATION DE M. CARUANA

- 3.1. M. Jaime Caruana a exprimé sa gratitude au Président de l'ABCA de l'avoir invité au Symposium. Il a aussi remercié le Gouverneur de la BOM et Autorités de Maurice pour leur accueil chaleureux.
- 3.2. Evoquant le symposium, il a souligné la pertinence de son thème et l'intérêt de la BRI pour l'inclusion financière. En substance, il a indiqué que la stabilité financière va de pair avec l'inclusion financière tandis que l'exclusion financière est à la fois porteur de risques et couteux pour l'économie. Il a aussi dit que les innovations financières réduisent les obstacles à l'inclusion financière mais sont susceptibles de changer la nature et le niveau des risques. En conséquence, le processus de Bales qui met surtout l'accent sur la stabilité financière pour prendre en charge les questions d'ordre systémique, entreprend également des initiatives pour intégrer l'inclusion financière.
- 3.3. M. Caruana a indiqué à cet égard que les différents Groupes de travail de la BRI collaborent avec le G-20 pour faire avancer l'agenda de l'inclusion financière. Par ailleurs, le Groupe Consultatif de Bales a établi une équipe chargée de l'inclusion financière en vue d'une compréhension approfondie des contraintes et des risques encourus par les superviseurs lorsqu'ils entreprennent le renforcement de l'inclusion financière. L'équipe est entrain de travailler sur la gestion et l'identification des opportunités et des défis, avec un accent sur l'émergence de nouveaux risques.
- 3.4. Pour finir, M. Caruana a indiqué que l'inclusion financière requiert une interaction entre les pratiques de supervision. Il a ajouté que les structures chargées de la définition des normes mondiales s'attèlent à incorporer la supervision financière dans leurs activités tout en respectant le mandat de leurs institutions.

4. PREMIERE SESSION

4.1. Introduction

- 4.1.1. Cette session a été présidée par le Prof. Njuguna NDUNGU, Gouverneur de la Central Bank of Kenya (CBK) et modérée par Dr. Louceny Nabe, Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée et M. Michael Gondwe, Gouverneur de la Bank of Zambia. Elle a porté sur le thème « *Inclusion financière en Afrique, Politique monétaire et Stabilité financière : Expériences des pays* », présenté par M. Atingi-Ego, Directeur Adjoint du Département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI).

4.2. Synthèse de la communication

- 4.2.1. Les principaux axes de la communication de M. Atingi ont été la définition de l'inclusion financière, les leçons tirées d'une comparaison entre des pays, les

implications de l'inclusion pour la politique monétaire et les initiatives du FMI pour stimuler l'inclusion financière.

- 4.2.2. Pour commencer, M. Atingi a défini l'inclusion financière comme étant la mesure dans laquelle les individus, les ménages et les entreprises ont accès à des services ou produits financiers appropriés. Il a aussi défini d'autres concepts, notamment la frontière des possibilités d'accès (FPA) et la frontière des possibilités financières (FPF). Il a indiqué que la FPA fait référence au maximum de clients potentiels de base que les institutions financières peuvent servir de façon prudente au regard de la technologie existante ainsi que du cadre macro-économique et institutionnel. Quant à la FPF elle a trait au niveau maximum soutenable de la profondeur du système financier, étant donné le niveau des revenus, et les caractéristiques de la population, notamment celles relatives à la taille, à la densité et l'âge, etc. M. Atingi a indiqué que la profondeur financière d'un pays est positivement corrélée aux économies d'échelles de ce pays. Il a soutenu aussi que des politiques macro-économiques appropriées et des réformes institutionnelles ainsi que des innovations technologiques sont essentielles pour lever les contraintes structurelles et accroître la FPF.
- 4.2.3. M. Atingi a présenté les résultats de comparaisons, entre plusieurs pays, notamment le Mozambique, le Kenya et l'Ouganda. Il est ressorti de cette analyse que le Kenya et l'Ouganda présentent les meilleures performances du fait de produits novateurs et de meilleures réglementations, en particulier celle régissant la micro-finance et les coopératives d'épargne et de crédit. Il a été aussi indiqué qu'il est nécessaire d'établir un équilibre entre l'accès accru et la prolifération rapide des entités non réglementées, d'une part, et les distorsions dues à l'appui du gouvernement, d'autre part. M. Atingi a indiqué que les nouvelles technologies pourraient contribuer à faciliter l'accès aux services financiers dans ces deux pays.
- 4.2.4. Abordant la question des implications pour la politique monétaire, M. Atingi a dit que le renforcement de l'inclusion financière rend difficile l'utilisation de cadre traditionnel d'analyse monétaire parce qu'il entraîne une instabilité accrue de la vitesse de circulation de la monnaie et du multiplicateur de la base monétaire ainsi qu'une relation amoindrie entre l'inflation et taux de croissance de la masse monétaire au sens large. En conséquence, il a préconisé l'abandon par les Banques Centrales des cadres axés sur les cibles quantitatifs périodiques d'agrégats monétaires au profit de cibles opérationnels plus flexibles de gestion de la liquidité. Il a aussi suggéré de réduire la liquidité en dehors du système bancaire pour améliorer le mécanisme de transmission de la politique monétaire dans un régime de quasi-monnaie électronique.
- 4.2.5. Concernant les initiatives du FMI destinées à étendre la frontière d'accès, M. Atingi a indiqué qu'elles ont trait à l'attention particulière portée au système financier à l'occasion des revues au titre de l'Article IV, à travers notamment des comparaisons entre les pairs et des conseils en matière de politiques. Elles portent également sur des actions destinées à réduire le déficit d'information.

4.3. Synthèse des discussions

- 4.3.1. Dr. Lounceny Nabe, l'un des modérateurs de la session a souligné la nécessité d'améliorer significativement l'accès des populations africaines aux services financiers. Il a indiqué que les avancées technologiques, en particulier l'explosion

dans le domaine de la téléphonie mobile, offre l'opportunité de le faire. Il a ajouté que les expériences du Kenya, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud démontrent que d'autres pays africains peuvent réaliser l'inclusion financière. Il a aussi évoqué les expériences des pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a mentionné particulièrement le Ghana où un système de transfert de monnaie a été mis en place, ainsi que La Gambie et la Sierra Leone qui mettent en place des systèmes destinés à donner une nouvelle impulsion à l'inclusion financière et aux institutions de micro-finance. Il a aussi mentionné la Guinée où la BCRG est entrain de faciliter l'ouverture de comptes par les ménages et les entreprises, et d'inclure d'avantage de femmes et de jeunes gens dans le système financier. Le Gouverneur de la BCRG a relevé les défis liés à la prolifération des entreprises de micro-finance pour la politique monétaire, ainsi que pour la réglementation et la supervision du secteur.

- 4.3.2. Mr. Michael M. Gondwe, a aussi insisté sur l'importance de l'inclusion financière avant de partager l'expérience de son pays dans ce domaine. Il ressort de sa déclaration que l'objectif de la Zambie est de relever à 50 % avant 2015 la proportion de la population qui a accès aux services financier. La réalisation de cet objectif requiert une simplification des procédures bancaires en zones rurales. La promotion de l'éducation financière, avec l'assistance de partenaires extérieurs tels « Child and Youth Finance International » est un autre axe de promotion de l'inclusion financière.
- 4.3.3. M. Gondwe a également souligné les risques liés à l'inclusion financière et indiqué que la BOZ a entrepris d'atténuer ces risques à travers une série d'actions. Celles-ci comprennent une surveillance accrue pour protéger les consommateurs contre, entre autres, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent, ainsi que le renforcement des mécanismes de gestion des institutions financières en détresse. Il a aussi mentionné la nécessité d'améliorer la compilation des statistiques monétaires.
- 4.3.4. Les débats qui ont suivis la présentation et les déclarations des modérateurs ont été axés sur la surveillance et la supervision des institutions de micro-finance, l'évaluation des risques liés à l'inclusion financière ainsi que sur des questions d'ordre institutionnel et celles relatives au financement.
- 4.3.5. Concernant la surveillance et la supervision des institutions de micro-finance, les participants ont souligné la nécessité d'adopter une réglementation et des normes spécifiques pour ces institutions. Ils ont à cet égard suggéré l'utilisation des structures existantes telles que l'AIF, l'adaptation des piliers de Bâles et l'implication directe des Banques centrales africaines. Certains participants ont mis en garde contre l'impact défavorable du durcissement des normes sur la capacité des banques à renforcer l'inclusion financière.
- 4.3.6. S'agissant de l'évaluation des risques, des participants ont observé qu'en dépit de ses effets bénéfiques, l'inclusion financière est susceptible de se traduire par des prêts non garantis et des distorsions des agrégats monétaires, notamment la vitesse de circulation et le multiplicateur de la monnaie. Ils ont aussi signalé la tendance de certaines agences de notation à dégrader les pays au vue de la situation de la micro-finance dans ces pays. Aussi, ont-ils préconisé une évaluation approfondie des risques liés à l'inclusion financière.

- 4.3.7. Concernant les questions institutionnelles, Certains Gouverneurs ont observé que l'inclusion financière implique des entreprises non bancaires exerçant des activités qui ont une incidence sur la politique monétaire. A cet égard, ils ont soulevé la question de l'institution responsable de la réglementation de ces activités.
- 4.3.8. Enfin, certains participants se sont interrogés à propos de la prise en charge du coût du renforcement de l'inclusion financière, étant donné que les banques sont essentiellement des institutions à but lucratif.
- 4.3.9. Dans sa réponse aux questions des Gouverneurs, M. Atingi Ego a observé que l'inclusion financière vise à réduire la pauvreté. De ce fait, c'est au Gouvernement qu'il incombe de conduire les réformes, notamment la mise en place de cadres réglementaire et de supervision qui permettent de préserver la stabilité financière sans compromettre l'inclusion financière.
- 4.3.10. A propos de l'établissement d'indicateurs, il a indiqué que la mise en place de normes spécifiques pour les institutions de micro-finance devrait se faire en tenant compte des spécificités des pays et non selon les institutions.
- 4.3.11. Il a également mis en garde contre une surestimation de l'effet négatif de l'inclusion financière sur l'efficacité de la politique monétaire. A cet égard, il a soutenu que l'inclusion financière ne concerne pas seulement la micro-finance, mais porte également sur le renforcement de l'intermédiation financière par les banques commerciales et un accès plus large aux marchés de change. Elle devrait donc se traduire à la fois par des évolutions du multiplicateur et de la vitesse de circulation de la monnaie tout en renforçant l'accès aux différents services financiers.
- 4.3.12. Pour sa part, M. Jaime Caruana a dit que la BRI est en train de s'assurer que les normes en vigueur n'entravent pas les innovations. Il a ajouté que les organismes qui établissent les normes ont besoin de comprendre les implications de l'inclusion financière pour adapter les normes aux réalités de chaque pays.
- 4.3.13. Tirant les conclusions de la session Prof. Ndung'u a indiqué que la promotion de l'inclusion financière est de la responsabilité du Gouvernement parce qu'elle constitue l'un des axes de la lutte contre la pauvreté. Il a souligné le besoin en institutions et produits adaptés aux paramètres des segments des marchés africains et aux canaux de distribution en vue de l'efficacité de l'inclusion financière. Il a aussi relevé le potentiel des innovations de nature électronique telles que les plateformes de téléphones mobiles d'accélérer l'inclusion financière en levant les contraintes qui entravent sa réalisation, notamment celles relatives aux coûts, au niveau et à la régularité des revenus et à l'éloignement des marchés. Aussi, a-t-il invité les banques centrales à adapter leurs cadres de politique monétaire au paysage du système financier en mutation.

5. DEUXIEME SESSION

5.1. Introduction

- 5.1.1. Cette session a été présidée par M. Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Elle a été modérée par M. Sid'Ahmed Ould Raiss, Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie et M.

Millison Kwadwo Narh, Vice-Gouverneur de la Bank of Ghana (BOG). Elle a porté sur le thème « Inclusion financière et développement durable : rôle des institutions de micro-fiance et des autres institutions financières non bancaires», présenté respectivement par M. Stefan Nalletamby, Coordinateur du Partenariat de la Finance au Service de l'Afrique (MFW4A) et par M. Daniel Scauso, Directeur à Child and Youth Finance International (CYFI).

5.2. Synthèse de la communication

- 5.2.1. La communication de M. Nalletamby a été articulée autour des caractéristiques de l'inclusion financière en Afrique et des possibilités d'exploitation de l'inclusion financière pour la promotion du développement.
- 5.2.2. Il ressort du premier point que l'inclusion financière est moins profonde dans les pays africains que dans le reste du monde quelque soit l'indicateur utilisé. Par ailleurs, des disparités existent quant au taux de pénétration financière à travers le continent, l'Afrique de l'Ouest ayant le plus fort taux de pénétration financière s'agissant de la micro-finance. Toutefois, l'inclusion financière connaît une évolution rapide en Afrique grâce aux institutions financières non bancaires telles que les IMF et les agences de transfert de fonds ainsi que les produits nouveaux, notamment les services financiers téléphoniques. L'Afrique a déjà connu une amélioration significative dans le domaine de la réglementation de ces activités.
- 5.2.3. Le défi majeur concerne la pleine exploitation du potentiel de l'inclusion financière pour soutenir le développement du continent. A cette fin, les pays africains devraient faire de l'inclusion financière l'axe central de leur stratégie de développement. Il est également nécessaire de passer de l'approche de compte bancaire à celles de canaux de distribution. Par ailleurs, en plus du secteur de la micro-finance l'Afrique doit promouvoir les institutions financières non bancaires, à savoir les assurances et les fonds de pensions. Ces institutions, en particulier les fonds de pensions ont un potentiel énorme parce qu'elles disposent de ressources à échéances très longues. Les Banques centrales devraient jouer un rôle important dans la promotion de marchés de capitaux ayant des échéances plus longues, parallèlement à la promotion de l'accès aux services financiers.
- 5.2.4. Un autre domaine sur lequel l'accent devrait être mis concerne les activités de transfert de fonds qui devraient constituer un large programme de développement intégrant la technologie, l'éducation financière et les micro-entreprises. Il est également nécessaire de réduire les coûts des transactions, de renforcer la concurrence et de développer de nouveaux produits qui permettent que les envois de fonds se traduisent par de l'épargne et des investissements. Les services bancaires mobiles constituent un outil d'une importance cruciale, permettant des transferts rapides et à moindre coût.
- 5.2.5. De façon fondamentale, l'Afrique a connu beaucoup d'innovations par le biais de la réglementation. Les pays africains devraient dorénavant mettre l'accent sur les canaux de distribution, le développement de produits et la réglementation appropriée des nouvelles activités afin de maintenir la stabilité du système financier. Les banques centrales devraient, à cet égard, jouer un rôle majeur.

- 5.2.6. La présentation faite par M. Scauso a porté, pour l'essentiel, sur les objectifs et le fonctionnement de CYFI. Selon cet exposé, la vision de CYFI est de rendre autonomes, dans tous les pays du monde, les jeunes, en particulier les marginalisés et les plus vulnérables.
- 5.2.7. L'approche de CYFI en matière de renforcement de l'inclusion financière met l'accent sur l'accès aux services financiers, l'éducation financière, et l'éducation des consommateurs. CYFI vise à atteindre cent (100) millions d'enfants et de jeunes dans cent (100) pays avant 2015. Il a déjà atteint, à travers des organisations partenaires, 80 millions d'enfants et est en constant dialogue dans 125 pays.
- 5.2.8. CYFI organise des rencontres visant à engager une large variété de parties prenantes, notamment les Gouvernements, le secteur financier et les ONG. Pour la CYFI, les IMF constituent les acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie de l'inclusion financière. A cet égard, CYFI a récemment publié un livre contenant des recommandations visant le renforcement du rôle des IMF. Ces recommandations soulignent, entre autres, la nécessité pour les IMF d'inclure les jeunes comme l'un des segments à part entière de leur clientèle.
- 5.2.9. En outre, l'UNICEF à travers le réseau de CYFI a conçu huit principes globaux sur les produits que les IMF peuvent développer pour les jeunes. Les banques centrales et les plateformes appropriées peuvent s'associer à ce processus en élaborant pour leur pays des directives similaires. CYFI va aussi soumettre à la CUA une approche intégrée de financement au niveau international en faveur de l'enfant et des jeunes.
- 5.2.10. A la fin de la présentation, M. Scauso a convié les participants à la seconde réunion régionale de CYFI prévue en Zambie.

5.3. Synthèse des discussions

- 5.3.1. Le commentaire fait par M. Narh, l'un des modérateurs de la session, à la suite des présentations, a mis l'accent sur le rôle joué par la BOG en matière d'inclusion financière au Ghana, un pays à économie essentiellement agricole.
- 5.3.2. Il ressort de cette intervention que pour la BOG, l'inclusion financière est une question de politique publique. En conséquence, elle a établi une Banque pour le Développement de l'Agriculture, avant de s'engager dans la promotion des banques des communautés rurales détenues par les planteurs. Elle a aussi adopté une loi instituant le cadre d'activités des autres institutions financières non bancaires qui a contribué à la diversification des institutions financières. Elle a, en outre, créé des institutions de micro-finance pour combler le déficit qui persistait toujours au niveau inférieur de la pyramide financière.
- 5.3.3. Au regard de l'émergence de nouvelles institutions, la BOG a révisé son cadre réglementaire et de supervision. En association avec le Ministère des Finances, elle s'est engagée dans un programme annuel d'éducation financière. Les deux institutions sont également entrain d'œuvrer à la prise en charge des goulots d'étranglement en matière d'infrastructure. La BOG a aussi amélioré les systèmes de paiements. Ces diverses initiatives ont entraîné des changements dans le paysage financier en très peu de temps. La BOG est entrain de consolider ces initiatives en un seul canevas visant à mettre l'accent sur les PME.

- 5.3.4. Dans ses commentaires, M. Sid'Ahmed Ould Raiss a souligné l'importance d'un système financier performant et efficace pour la croissance économique et le développement. Il a relevé le faible niveau de la proportion de population bancarisée en Afrique ainsi que la nécessité d'explorer des voies alternatives, dont la micro-finance, les services postaux, les assurances, les fonds de pension et le marché financier.
- 5.3.5. Concernant les Institutions de micro-finance il a souligné leur faible développement dû à leur capacité limitée à octroyer des crédits. En guise de solution il a suggéré l'adaptation de la réglementation sur les fonds propres des IMF. Par rapport aux services postaux, il a indiqué qu'ils peuvent fournir les services financiers mais leur capacité à le faire a été affectée, entre autres, par la mauvaise gestion. S'agissant des assurances, M. Sid'Ahmed Ould Raiss a souligné le besoin de stimuler la demande et l'offre des produits de ce secteur. A propos des entreprises de sécurité sociale, il a dit que ces structures devraient optimiser leurs opérations afin de contribuer à la mobilisation des ressources. Enfin, M. Sid'Ahmed Ould Raiss a insisté sur la nécessité de développer les marchés financiers à travers des produits financiers novateurs.
- 5.3.6. Les discussions générales qui ont suivi ont porté essentiellement sur les conditions d'efficacité de l'inclusion financière. A cet égard, les Gouverneurs ont débattu du rôle des IMF et ont passé en revue les autres créneaux de financement.
- 5.3.7. Sur les IMF, certains participants ont observé que la plupart de ces entités sont rarement dotées de ressources à long terme. Elles sont donc obligées de s'appuyer sur la liquidité à court terme aux taux d'intérêts très élevés et inadaptées au financement du développement. Aussi a-t-il été suggéré, sur la base de l'expérience de la BOG, que la réglementation régissant la propriété des IMF communautaires puisse être assouplie pour permettre l'ouverture des capitaux de ces IMF à d'autres parties prenantes, notamment des banques commerciales. Certains participants ont aussi souligné la nécessité du renforcement de capacité.
- 5.3.8. Les créneaux alternatifs de financement passés en revue par les Gouverneurs comprennent la Banque postale, les fonds de pension, la bourse des valeurs et les assurances. Les Gouverneurs ont également souligné la nécessité de la coopération.
- 5.3.9. A propos de la Poste, les Gouverneurs ont été informés notamment du rôle significatif que joue cette institution en Algérie où son vaste réseau et son impact s'étendent aux zones reculées. La Poste gère un nombre significatifs de comptes en Algérie et des discussions sont en cours en vue d'étendre son mandat à l'octroi de crédit. Toutefois, certains Gouverneurs ont fait remarquer que dans de nombreux cas, la Poste s'est écartée de l'objectif qui lui a été assigné, à savoir l'inclusion financière. Aussi, ont-ils souligné la nécessité de cadres réglementaires appropriés établissant une délimitation claire entre la fonction traditionnelle de la Poste et ses fonctions financières en tant que banque. Ils ont également soulevé les questions relatives à l'organe responsable en cas de problème, les relations légales entre la société holding et la Poste et les activités commerciales que la Poste peut entreprendre.
- 5.3.10. Au sujet des fonds de pension, il a été observé que dans certains pays, notamment au Ghana et au Nigéria, ils ne sont pas investis dans des projets d'immobilisation à

long terme. Certains Gouverneurs ont lié cette situation aux difficultés de recouvrement des dettes en raison de la lourdeur des procédures légales et aux déficits publics structurels qui tendent à accroître les taux de rémunération des bons du Trésor. Les mesures préconisées à cet égard comprennent l'équilibre macro-économique, la réglementation des fonds de pension et la coordination de la politique économique.

- 5.3.11. Concernant les assurances, il a été indiqué que l'accès à l'assurance dépôts protège les épargnants et contribue ainsi à la promotion de l'inclusion financière ainsi qu'à la stabilité financière.
- 5.3.12. S'agissant de la bourse des valeurs, il est ressorti, sur la base de l'expérience du Ghana, que des produits spécifiquement conçus pour les PME peuvent permettre à ce secteur de mobiliser des ressources sur ce marché.
- 5.3.13. Finalement, la nécessité d'une collaboration entre les Banques centrales et les autres parties prenantes a été soulignée. Les domaines de coopérations notées sont, entre autres, les fonds de pension et l'efficacité de la micro-finance, les infrastructures supportant les technologies de l'information et la réglementation. Il a été en particulier proposé que les Banques centrales aillent au-delà de leur mandat et que les ministères techniques fassent la promotion des produits des activités de la micro-finance.
- 5.3.14. Tirant les conclusions de la session, Le Gouverneur Koné a déclaré que les discussions ont souligné l'importance de la micro-finance et des autres institutions financières non bancaires dans l'inclusion financière et ont éclairé sur la diversité des institutions et organisations faisant partie de l'inclusion financière. Il a indiqué que l'inclusion financière a le potentiel de promouvoir la croissance et le développement et de réduire la pauvreté, en raison de ses objectifs. Il a invité à la résolution des difficultés récurrentes afin d'assurer la stabilité financière.

6. TROISIEME SESSION

6.1. Introduction

- 6.1.1. Cette session, présidée par M. Charles Chuka, Gouverneur de la Reserve Bank of Malawi (RBM), était modérée par M. John Rwangombwa, Gouverneur de la National Bank of Rwanda (NBR) et M. Michael Muteke, Assistant du Gouverneur de la Bank of Namibia. Elle a eu pour thème « Renforcement de l'inclusion financière par le biais de la technologie de l'information et des communications : opportunités et défis pour la politique monétaire ». Ce thème a été présenté par M. Goolam Ballim, Economiste en Chef du Groupe Standard Bank.

6.2. Synthèse de la communication

- 6.2.1. A l'entame de sa communication M. Ballim a déclaré que la Renaissance de l'Afrique doit être différente de celle des pays occidentaux et des pays émergents. Ses piliers seront la croissance rapide de la population africaine, l'urbanisation, une meilleure qualité de la gouvernance, ainsi que les services financiers et la technologie. Il a fait remarquer à cet égard le développement rapide des services de téléphonie mobile en Afrique.

- 6.2.2. Toutefois, il a souligné les défis et les risques pour la politique monétaire liés à l'inclusion financière et aux innovations dans le domaine de l'information et de la technologie. Il s'agit de ceux relatifs à l'efficacité des mécanismes de transmission des signaux de la politique monétaire ainsi que le déficit d'information concernant les populations exclues du système bancaire et les difficultés à évaluer leur solvabilité. Le présentateur a aussi mentionné l'impact de la technologie sur les canaux de collecte de fonds par les banques et subséquemment sur leur capacité à octroyer des crédits et l'impact négatif du plafonnement des taux d'intérêts qui tend à faire obstacle à l'entrée de certains participants sur le marché de la micro-finance.
- 6.2.3. Sur la base des considérations ci-dessus, le présentateur a souligné la nécessité de solutions novatrices. Il a préconisé, en guise de solution pour l'efficacité de la politique monétaire, le recalibrage des mécanismes de transmission ainsi que la conception d'outils d'évaluation de la solvabilité des gens qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels.
- 6.2.4. Concernant la promotion du secteur de la micro-finance, il a déconseillé le plafonnement des taux d'intérêts. S'agissant de l'inclusion des consommateurs à faible revenus, il a souligné la nécessité de prendre des mesures permettant de mieux contrôler l'environnement. Il a mentionné à cet égard les interventions publiques, la réglementation, la transparence, le contrôle des pratiques de prêts, ainsi qu'une amélioration de la compréhension et de la supervision des mécanismes de collecte de ressources. Il a aussi insisté sur le rôle significatif et systémique que devraient jouer les Banques Centrales dont le mandat, selon lui, devrait aller au-delà de la stabilité des prix pour inclure l'emploi, l'inclusion financière et la prospérité.

6.3. Synthèse des débats

- 6.3.1. Il ressort des commentaires de M. Rwangombwa que les TIC ont créé des services qui ont transformé le paysage financier à travers le monde. Ceci a contribué à une concurrence croissante entre les institutions financières et joué un rôle crucial dans la stimulation de l'innovation financière.
- 6.3.2. Au Rwanda, l'utilisation des services financiers électroniques est récente. Elle s'est cependant intensifiée avec l'expansion rapide des activités bancaires électroniques et de la micro-finance à travers le pays, entraînant une baisse significative de la proportion de la population adulte financièrement exclue.
- 6.3.3. Concernant la mise en œuvre de la politique monétaire, il est utile de noter que dans un régime de ciblage des agrégats monétaires, les services financiers électroniques entraînent la réduction du niveau de monnaie en circulation, contribuant ainsi à faciliter la régulation de la monnaie centrale. En outre, dans les pays en développement où les pressions inflationnistes sont dues à l'offre, les services financiers inclusifs favorisent la réalisation de la stabilité financière à travers la promotion des investissements et de la production. Par ailleurs, les services financiers électroniques permettent la conservation d'un montant plus élevée de liquidité dans les banques pour le soutien des activités productives. Ils ont aussi un potentiel important de réduction du coût des transactions et contribuent à l'expansion et la diversification des services financiers.

- 6.3.4. Quant à Mr. Charles Chuka, il a dit que l'inclusion financière devrait être perçue moins en termes de défi à la politique monétaire qu'en opportunité pour stimuler la croissance et l'égalité, ainsi que pour réduire la pauvreté. Il a invité les banques centrales à mettre l'accent sur le renforcement de l'inclusion financière.
- 6.3.5. Rappelant le cas de l'économie américaine, il a dissipé les inquiétudes des banques centrales concernant les pertes de seigneurage et de réserves. Il a fait remarquer qu'aucun pays du monde ne connaît de défi de conduite de la politique monétaire induit par l'inclusion financière. Aussi, a-t-il invité les banques centrales à continuer à promouvoir l'inclusion financière et à prendre des dispositions pour relever les défis liés à la mutation de l'environnement. A cet égard, il a suggéré que les banques centrales assurent la convertibilité de la monnaie électronique et, si nécessaire, augmentent les taux de réserves obligatoires ou adoptent des réglementations appropriées.
- 6.3.6. Les points saillants des discussions générales qui ont suivi la présentation et les commentaires des modérateurs sont résumés ci-après :
- La politique monétaire devrait avoir une définition plus large que celle retenue par les banques centrales. Le terme « traditionnel » connaît une mutation continue dans le contexte de l'activité des banques centrales dont le rôle dépend des besoins de l'économie. A cet égard, les banques centrales devraient avoir plusieurs objectifs et instruments.
 - L'inclusion financière et le développement des canaux de transmission devaient être les fonctions principales des banques centrales dans les marchés où ces canaux n'ont pas été développés. Les expériences des banques centrales du Sud-Est asiatique qui ont utilisé leur bilan de manière prudente pour promouvoir le développement sont édifiantes à cet égard.
 - La promotion de l'inclusion financière pourrait permettre à l'Afrique de sauter des étapes et de se développer plus rapidement.
 - Les transactions des segments de la population qui sont financièrement incluses sont relativement faibles. Aussi, les risques liés à l'inclusion financière sont limités.
- 6.3.7. Dans ses commentaires en guise de conclusion, le Président de la session a indiqué que les banques ont commencé à utiliser des outils novateurs dont ceux relatifs aux paiements de masse. Il a aussi relevé que dans une certaine mesure, les TIC ont favorisé la levée des obstacles à l'accès aux services financiers.
- 6.3.8. Il a ensuite souligné les défis et les risques pour la politique monétaire induits par la technologie. Il a mentionné une possible instabilité de la relation entre les agrégats monétaires, le secteur réel ainsi qu'une éventuelle incidence négative des activités bancaires électroniques sur les mécanismes de transmissions de la politique monétaire.
- 6.3.9. Il a fait remarquer que les Banques Centrales sont des agents de développement de marché. Il a suggéré, à cet égard, qu'elles conçoivent un nouveau cadre qui serait axé non pas sur les agrégats monétaires mais sur des agrégats plus large tels que l'emploi. S'agissant des défis sus-mentionnés, il a suggéré que les banques centrales

mettent en œuvre des mesures préventives. En particulier, elles devraient suivre les intérêts des actifs non risqués, les comparer aux conditions des échanges opérés sur le marché, et s'interroger sur les contraintes structurelles. Le Président de la session a souligné le rôle accru des banques centrales dans la surveillance de la sécurité des paiements, et la nécessité d'une étroite collaboration entre elles et les régulateurs des TIC.

7. QUATRIEME SESSION: EXPERIENCES DES DIFFERENTES SOUS-REGIONS DE L'ABCA

7.1. Introduction

7.1.1. Cette session a été présidée par M. Sanusi Lamido Sanusi, Gouverneur de la Central Bank of Nigeria (CBN). Elle a eu pour Modérateurs M. Charles Chuka, Gouverneur de la Reserve Bank of Malawi et Monsieur Sheku Sessay, Gouverneur de la Bank of Sierra Leone (BSL). Elle a enregistré, au titre des expériences des Sous-régions, dix communications présentées par la Central Bank of Egypt (CBE), la Banque Centrale de Tunisie (BCT), la Bank of Ghana (BOG), la Banque Centrale de République de Guinée (BCRG), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Centrale du Congo (BCC), la South African Reserve Bank (SARB), la Bank of Zambia (BOZ), la Central Bank of Kenya (CBK) and la Bank of Uganda (BOU). Ces présentations ont été précédées par celle sur les finances islamiques effectuée par M. Jaseem Ahmed, Secrétaire Général du Conseil des Services Financiers Islamiques.

7.2. Communication de M. Jaseem Ahmed

7.2.1. Il ressort de cette communication que la Finance Islamique est un phénomène en pleine croissance. Elle a fait preuve d'une grande résilience pendant la crise parce qu'elle évite des investissements spéculatifs risqués en titres toxiques et en raison de la très bonne qualité des ressources propres des banques islamiques.

7.2.2. En général, l'expérience de la finance islamique à travers le monde comporte quatre principales caractéristiques :

- son utilisation comme source alternative de financement, du développement, en particulier le financement des infrastructures ;
- la promotion de l'inclusion financière à travers des modèles de partage de risques ;
- l'intégration de la Finance Islamique dans les finances publiques à travers l'émission de titres publics qui servent de standard pour les titres privés ;
- L'introduction d'un segment très dynamique du secteur financier mondial avec un nouveau type d'avoir.

7.2.3. Différents pays asiatiques et européens sont entrain d'expérimenter divers aspects de la Finance Islamique qui a une approche du financement différente de celle de la finance conventionnelle. C'est un instrument de promotion des activités du secteur réel et de réalisation d'une société plus inclusive et plus stable dans laquelle la prospérité est partagée. Elle contribue au développement économique et à l'inclusion financière de trois différentes manières, à savoir le financement des infrastructures physiques et sociales, l'octroi des services aux sous-segments de la population

composés des pauvres et de personnes vulnérables ainsi que la contribution au mécanisme de distribution à travers un groupe d'institutions de redistribution.

- 7.2.4. Les principes fondamentaux de la Finance Islamique sont mis en œuvre par un grand nombre d'institutions, en particulier la Banque Islamique de Développement.

7.3. Synthèse des communications des Banques Centrales

7.3.1. Expérience de la Central Bank of Egypt (CBE)

- 7.3.1.1. La présentation a été faite par le Vice-Gouverneur Tarek El-Kholy qui a indiqué que l'Egypte a entrepris au cours de la période 2004-2011, une réforme structurelle complète du secteur financier en deux phases.
- 7.3.1.2. Au cours de la première phase qui a couvert la période 2004-2008, les réformes ont concerné le secteur bancaire constitué de soixante institutions. Le présentateur a rappelé certains défis faisant face au secteur financier avant la réforme, notamment la faiblesse des avoirs nets du fait du niveau élevé des crédits non performants, dans un contexte d'une forte insuffisance de provision. A cet égard, la CBE a procédé en 2004 à la privatisation et à la consolidation de la plupart des banques et a pris des mesures visant à résoudre les problèmes des prêts non performants. Elle a entrepris la réorganisation de sa supervision bancaire et a introduit en 2006, les principes de Bâle I. Parallèlement, elle a commencé à modifier sa gestion des réserves en créant un marché domestique interbancaire unique, supervisé par la Banque Centrale.
- 7.3.1.3. La phase 2 des réformes (2009-2011) a mis l'accent sur la mise en œuvre des accords de Bâle II par le secteur bancaire, la révision et l'application des règles du gouvernement d'entreprise dans le secteur bancaire ainsi que la promotion des services bancaires avec un accent particulier sur le financement des PME. En matière de supervision, la CBE a migré de la supervision basée sur la conformité à la supervision basée sur le risque. Par ailleurs, elle a créé une unité chargée de la réglementation qui suit l'évolution du secteur bancaire.
- 7.3.1.4. En relation avec ces réformes, le secteur bancaire a été résilient pendant les deux années et demie passées, marquées par des troubles socio-politiques. En témoigne notamment l'amélioration des réserves et une baisse significative des prêts non performants. Des efforts sont entrain d'être déployés pour prendre en charge le reste des défis dont le plus important concerne le financement des PME. A cet égard, outre les exemptions déjà en place, la CBE envisage de stimuler d'avantage le financement des PME à travers l'institution d'une assurance dédiée exclusivement à garantir le financement de ces entreprises. Concernant la supervision, la CBE mettra en œuvre de façon complète les trois piliers de Bales II avant fin décembre 2016.

7.3.2. Expérience de la Banque Centrale de Tunisie (BCT)

- 7.3.2.1. L'expérience de la BCT a été présentée par M. Mohamed Rekik, Vice-Gouverneur de cette Institution. Dans cette présentation, le Vice-Gouverneur de la BCT a souligné le développement rapide de la microfinance dans le pays, reflété notamment par le nombre relativement élevé d'agences et de comptes bancaires ainsi que d'IMF. Il a indiqué que cette évolution favorable n'a cependant pas

induit une inclusion économique. Aussi, a-t-il été décidé, après les turbulences politiques de 2011, de restructurer les trois secteurs principaux, à savoir la micro-finance, la finance islamique et le paiement par téléphone mobile, afin de renforcer l'inclusion économique.

- 7.3.2.2. Les diligences accomplies concernent la création d'une nouvelle autorité indépendante chargée de la supervision du secteur de la micro-finance. Par ailleurs, les Autorités ont donné l'agrément à une banque islamique. En outre, pour ce qui concerne les services de paiement par téléphone mobile, la BCT se concertera avec les opérateurs du secteur en vue de la mise en place d'un cadre réglementaire approprié.
- 7.3.2.3. En conclusion, le Vice-Gouverneur de la BCT a relevé la nécessité d'identifier les niches de ressources qui se trouvent hors du système bancaire et de mettre en place des mesures propres à les canaliser vers le circuit formel, en vue du financement des activités porteuses de croissance.

7.3.3. Expérience de la Bank of Ghana (BOG)

- 7.3.3.1. L'expérience de la BOG a été présentée par le Vice-Gouverneur, M. Millison Nahr. La communication s'est axée principalement sur les initiatives entreprises par le Ghana pour promouvoir l'inclusion financière ainsi que sur les défis à prendre en charge. Mais auparavant, M. Nahr a défini le concept de l'inclusion financière comme l'accès des populations vulnérables aux services financiers. Il a exposé les facteurs à la base de l'exclusion financière, dont des facteurs sociaux et économiques. Il en a également indiqué les conséquences principalement pour les ménages. Il a par ailleurs passé en revue les avantages associés à l'inclusion financière aussi bien pour les individus que pour l'économie dans son ensemble.
- 7.3.3.2. Revenant à l'expérience du Ghana M. Nahr a indiqué que la BOG a entrepris plusieurs initiatives visant la consolidation des institutions. Elle a notamment élaboré des règles et directives relatives au fonctionnement des Institutions de micro-finance, mis en place des registres de garantie pour ces institutions et autorisé des bureaux de référence. Elle a par ailleurs créé un dépositaire central des titres, pour garantir le bon fonctionnement du système de paiement. En outre, la BOG a élaboré des directives définissant les conditions d'exercice de l'activité de banque mobile. Des protocoles d'accord ont été également conclus avec les régulateurs des compagnies de télécommunication. Mr. Nahr a indiqué que le système national des services mobiles est entrain de promouvoir l'inclusion financière au Ghana, à travers la propagation des points de vente dans le pays. Il a aussi ajouté que les lois sont en cours de révision, en relation avec l'évolution observée dans le système bancaire.
- 7.3.3.3. Concernant les défis, M. Nahr a souligné, entre autres, la déconnexion des agrégats monétaires du niveau des prix. Aussi, le Ghana a-t-il abandonné le ciblage des agrégats monétaire pour adopter le ciblage de l'inflation.

7.3.4. Expérience de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

- 7.3.4.1. L'expérience de la BCRG a été présentée par le Gouverneur Nabe. Il en ressort que la Guinée a développé une stratégie cohérente pour la promotion de l'inclusion

financière à la suite de deux études diagnostiques sur l'offre et la demande de services financiers et sur l'amélioration de la réglementation.

- 7.3.4.2. Les études ont révélé que le secteur financier guinéen est peu diversifié et ne touche qu'une faible proportion de la population. En particulier, l'offre de produits financiers en zone rurale est très insuffisante. En raison de l'immense potentiel de la demande de produits financiers, la Micro-finance a été identifiée comme l'une des priorités du Gouvernement guinéen en vue de contribuer au développement économique et de lutter contre la pauvreté. Cependant, le secteur est confronté à des difficultés dont la prise en charge nécessite l'amélioration et l'adaptation du cadre réglementaire ainsi que la création de mécanismes permettant une supervision efficace.
- 7.3.4.3. Dans cette optique, les Autorités ont mis en place, à l'issue des études, trois structures chargées d'accompagner le secteur de la micro-finance à travers le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que la réglementation et la supervision des activités. Une Stratégie Nationale de la Finance Inclusive a été également élaborée. Il est attendu, au terme de la mise en œuvre de la stratégie, une amélioration du taux de pénétration du secteur financier, une augmentation du nombre de bénéficiaires et une hausse de l'encours de l'épargne.
- 7.3.4.4. La contribution de la BCRG à la promotion de l'inclusion financière a pris plusieurs formes, dont l'assouplissement des conditions d'agrément et d'installation ainsi que le contrôle de conformité et de respect des normes prudentielles en vue de la sauvegarde des intérêts des petits épargnants et emprunteurs. La BCRG a aussi délivré, dans le cadre de la bancarisation du monde rural, des agréments à deux Sociétés de monétiques. Par ailleurs, pour mieux appréhender l'impact de ces changements sur la conduite de la politique monétaire, la BCRG a initié des études.

7.3.5. Expérience de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

- 7.3.5.1. L'expérience de la BEAC a été présentée par le Gouverneur Lucas Abaga NCHAMA. La présentation s'est articulée autour de quatre points, à savoir : une brève présentation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'état des lieux de l'inclusion financière dans la CEMAC, la promotion de l'accès aux services financiers et la stabilité financière dans cette zone et des remarques finales.
- 7.3.5.2. Il en ressort que la CEMAC, composé de six pays, s'appuie, au plan institutionnel, sur deux piliers, en l'occurrence l'Union Économique des Etats de l'Afrique Centrale (UEAC) et l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). Les six Etats, dont cinq sont producteurs de pétrole, disposent d'une monnaie commune, le franc CFA, liée à parité fixe à l'euro. Au plan macro-économique, la CEMAC a connu notamment une croissance d'environ 4,4% au cours des dix dernières années.
- 7.3.5.3. L'état des lieux de l'inclusion financière laisse apparaître la faiblesse du réseau bancaire, le faible développement des guichets automatiques bancaires (GAB) et des cartes bancaires et la sous-bancarisation de l'économie. Cette situation est le reflet de nombreux obstacles, dont la pauvreté, la déficience d'éducation financière, le sous-développement des infrastructures de communication, la rigidité de la réglementation bancaire, le coût exorbitant des services bancaires et l'insuffisance de structures financières appropriées.

- 7.3.5.4. Au regard de ces contraintes, la BEAC a entrepris des initiatives visant le développement de l'activité de micro-finance et les paiements électroniques. Elle a adopté un cadre réglementaire qui précise les conditions d'émission de la monnaie électronique. La législation en vigueur dans la CEMAC limite l'émission de la monnaie électronique aux entités bancaires afin de bien circonscrire les risques prudentiels qui peuvent naître de la création de nouveaux instruments de paiement. Les services bancaires via la téléphonie mobile et les services de paiement par téléphonie mobile sont les deux catégories qui connaissent un essor significatif.
- 7.3.5.5. Des réflexions sont en cours en vue de la mise en place d'un dispositif de protection des consommateurs, de l'amélioration de l'infrastructure de paiements et de la systématisation d'un service bancaire de base, afin d'abaisser le coût lié à la détention d'un compte bancaire.

7.3.6. Expérience de la Banque Centrale du Congo (BCC)

- 7.3.6.1. Le Directeur Général en charge de la politique monétaire et des opérations bancaires de la Banque Centrale du Congo (BCC), M. Kayembe Wa Kayembe, représentant le Gouverneur de la BCC a présenté l'expérience de cette Institution. Il a indiqué que plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo en vue d'accroître l'inclusion financière. La BCC a particulièrement œuvré pour le développement du micro-crédit et des services financiers mobiles, alors que le Gouvernement a pris en charge la bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'Etat.
- 7.3.6.2. Concernant le micro-crédit, en plus des actions menées pour favoriser l'installation des structures de micro-finance, la BCC a mis en place un service chargé du suivi des activités dans ce secteur. Au titre des services bancaires mobiles, une nouvelle réglementation pour mieux encadrer les activités dans ce domaine, a été élaborée. Ces actions ont permis d'accroître sensiblement le nombre de personnes bénéficiant des divers services financiers proposés.
- 7.3.6.3. Au regard des évolutions récentes enregistrées dans le paysage financier du Congo Démocratique, les Autorités monétaires accordent une grande importance à la variation des agrégats monétaires, afin d'éviter une création excessive de la monnaie électronique.

7.3.7. Expérience de la South African Reserve Bank (SARB)

- 7.3.7.1. La communication sur l'expérience de la South African Reserve Bank a été présentée par Mrs Gill Marcus, Gouverneur de cette Institution. Il ressort de cette communication qu'en dépit d'une croissance de 68 % en 2011 à 72 % en 2012 de l'inclusion financière formelle en Afrique du Sud, plus de 12 millions de sud-africains n'ont toujours pas de comptes bancaires. L'approche de l'Afrique du Sud pour juguler l'exclusion financière comporte trois piliers, en l'occurrence la promotion de changements structurels, l'expansion de l'accès aux produits et services et l'autonomisation des consommateurs.
- 7.3.7.2. En vue de promouvoir les changements structurels, les Autorités sud-africaines ont identifié la Banque de l'Office des Postes comme l'institution appropriée pour fournir les services aux communautés rurales et aux pauvres. Elles ont aussi stimulé le développement des banques coopératives et des institutions de micro-

finance. Elles sont également entrain de réfléchir à des banques spécifiques qui bénéficieraient d'exigences de fonds propres inférieures à celles présentement en vigueur, et qui constitue un obstacle important à l'entrée dans le secteur.

- 7.3.7.3. Dans le cadre de l'expansion de l'accès aux produits et aux services, le Gouvernement a institué des exemptions par rapport aux exigences de l'identification des clients pour lancer des comptes transactionnels simples, à coût réduits, disponibles pour les pauvres. En vue du financement des Petites, Micro, et Moyennes Entreprises (PMME), une agence consolidée, formée de structures et programmes étatiques engagés dans la promotion des PMME a été créée. Par ailleurs, les autorités sud-africaines ont contribué à la promotion de la banque de détail et des activités bancaires mobiles en facilitant l'ouverture de comptes sans la présence physique du client. L'autonomisation des consommateurs est prise en charge à travers la promotion de l'éducation financière.
- 7.3.7.4. Le principal défi pour la SARB en matière de promotion de l'inclusion financière est de s'assurer que l'accès accru aux services financiers ne génère pas des risques systémiques élevés.
- 7.3.7.5. Pour terminer, le Gouverneur Marcus a suggéré que l'ABCA organise une table ronde devant permettre au pays d'échanger leurs expériences en matière d'inclusion financière.

7.3.8. Expérience de la Bank of Zambia (BOZ)

- 7.3.8.1. L'expérience de la BOZ a été présentée par Dr. Michael Gondwe, Gouverneur de cette Institution. Elle s'est articulée autour de deux axes, à savoir l'état des innovations financières et de l'inclusion financière en Zambie, et la contribution de la BOZ et du Gouvernement aux améliorations observées récemment.
- 7.3.8.2. Il est ressorti de cette présentation que, pendant longtemps, la Zambie a été caractérisée par le faible niveau d'intermédiation financière. Toutefois, des innovations sans précédent en matière de technologie de l'information ont contribué à améliorer la fourniture de services financiers. Ces innovations concernent le développement du modèle d'agences bancaires, des services bancaires téléphoniques et des cartes prépayées. Elles s'accompagnent de risques élevés pour la stabilité du système financier et la politique monétaire.
- 7.3.8.3. La BOZ a pris des initiatives pour accélérer le rythme de l'inclusion financière. Elle a atténué, pour certains segments de la population, les exigences en matière d'identification financière. Elle est aussi impliquée dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Education Financière. Elle travaille, en relation avec le mouvement "Child and Youth Finance International Partnership", à la promotion de l'inclusion financière des enfants. Le Gouverneur de la BOZ a saisi l'opportunité pour inviter ses pairs à la deuxième réunion de CYFI-Afrique, prévue du 19 au 20 septembre 2013 en Zambie.
- 7.3.8.4. S'agissant du Gouvernement zambien, il a développé un Plan de développement du secteur financier (PDSF) ainsi qu'un programme visant le financement des zones rurales en vue de renforcer l'accès des femmes et des pauvres des zones rurales aux services financiers. Il a aussi mis en place la Commission d'Autonomisation Economique des Citoyens et a créé une entreprise de micro-finance pour les fonctionnaires.

7.3.9. Expérience de la Central Bank of Kenya (CBK)

- 7.3.9.1. L'expérience de la CBK a été présentée par Pr. Njuguna Ndung'u, Gouverneur de cette Banque Centrale. Elle a été axée autour de l'agenda de l'inclusion financière, les innovations financières et l'inclusion financière, les défis pour la politique monétaire et la stabilité financière, et les leçons tirées de l'expérience de l'Afrique de l'Est.
- 7.3.9.2. Il ressort de cette présentation que l'inclusion financière reste faible dans les pays en développement, particulièrement ceux du Sud-Sahara. En Afrique de l'Est, l'accès aux services financiers est caractérisé, entre autres, par une prédominance de l'accès aux services informels, une large proportion de la population non bancarisée, en particulier les femmes et les populations rurales.
- 7.3.9.3. Les instruments d'innovations financières, notamment les canaux de fourniture de services et l'infrastructure de soutien, ont le potentiel pour renforcer l'inclusion financière. Les canaux de fourniture comprennent, entre autres, les services financiers mobiles, les institutions de dépôts et les institutions de micro-finance. Les principales infrastructures de soutien sont les bureaux de crédit, les mécanismes de protection des dépôts et des consommateurs, et l'éducation financière.
- 7.3.9.4. Grace à ces innovations, l'inclusion financière s'est significativement améliorée au Kenya. Ainsi, la proportion de population bancarisée du Kenya était en 2008 l'une des plus élevée de l'Afrique de l'Est. Cette évolution est le fait de la réduction du coût de gestion des micro-comptes, de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés financiers et de l'augmentation des points de ventes des branches. L'amélioration de l'accès aux services financiers s'est traduite par la baisse de la liquidité en circulation.
- 7.3.9.5. Les innovations financières renforcent l'efficacité des systèmes financiers mais ont des implications pour les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Aussi, les cadres de politique monétaire doivent-ils évoluer pour s'adapter à la mutation continue du secteur financier. Par ailleurs, la réglementation et la supervision doivent continuellement évoluer, en fonction du rythme des innovations sur les marchés. Une collaboration étroite entre les régulateurs et les acteurs est nécessaire pour réaliser cet objectif.

7.3.10. Expérience de la Bank of Uganda (BOU)

- 7.3.10.1. La communication sur l'expérience de la BOU a été présentée par le Prof. Emmanuel Tumusiime-Mutebile, Gouverneur de cette Banque Centrale. Cette présentation a laissé apparaître que l'inclusion financière s'est améliorée en Ouganda grâce à un faisceau d'instruments financiers novateurs, notamment les services financiers téléphoniques et les IMF.
- 7.3.10.2. Les activités bancaires mobiles, ont eu, depuis leur introduction en Ouganda en 2009, un impact important sur l'accès aux services financiers par les populations. Les services monétaires téléphoniques assurent présentement seulement les paiements et les transferts d'argent mais ont le potentiel d'offrir un ensemble d'autres services.
- 7.3.10.3. Les risques prudentiels pour les clients des services monétaires mobiles sont limités. Par ailleurs, en raison de la nature de ces services, il n'y a virtuellement pas de risque pour la stabilité du système financier dans son ensemble. En

conséquence, la BOU a adopté une réglementation relativement légère des transactions monétaires mobiles. Toutefois, elle prend des dispositions pour l'adoption d'une réglementation plus exhaustive capable de prendre en charge les problèmes liés au développement future des activités bancaires mobiles.

- 7.3.10.4. La micro-finance a été introduite en Ouganda en 1990. Au départ, les IMF n'exerçaient pas les activités de collecte de dépôts. Mais elles ont été autorisées à le faire à partir de 2003, en vue notamment de la constitution de ressources stables à long terme. Le résultat attendu n'a pas été atteint en raison de la prédominance de petites Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC). Au regard de l'expansion du secteur financier non réglementé, la BOU a entrepris d'amender la loi en vue de réglementer les plus grandes COOPEC.
- 7.3.10.5. Au regard des implications de l'inclusion financière pour la politique monétaire, dont l'affaiblissement des relations entre les agrégats et les cibles ultimes de la politique monétaire, la BOU a abandonné le ciblage des agrégats monétaires pour adopter le ciblage de l'inflation qui s'est révélé efficace jusqu'à présent.
- 7.3.10.6. La promotion de l'inclusion financière devrait contribuer, à long terme à la prise en charge d'un défi majeur pour la politique monétaire en Afrique, à savoir la faiblesse des mécanismes de transmission. Toutefois, dans le cas de l'Ouganda, l'impulsion donnée à l'approfondissement du secteur financier demeure encore marginale.

7.4. Synthèse des discussions

- 7.4.1. Le Gouverneur Sheku Sessay, l'un des modérateurs de la session a observé la divergence dans le rythme des évolutions en Afrique et souligné la nécessité de partager les expériences. Il a soutenu, à cet égard, la proposition de la SARB concernant l'établissement d'une matrice des actions entreprises par les différents pays en vue de faire les comparaisons. Il a aussi souligné la nécessité d'adopter des réglementations appropriées pour les institutions financières non bancaires.
- 7.4.2. Le Gouverneur Sesay a évoqué les diverses initiatives que la BSL a entreprises ou envisage de mettre en œuvre. Celles-ci comprennent, en autres, le développement d'un cadre de collecte de données sur l'inclusion financière et la modernisation des systèmes de paiement. Concernant les défis à la politique monétaire, le Gouverneur Sesay a indiqué que la Banque Centrale a pris des mesures de politique monétaire très légères qui ont porté des fruits. Il a également dit que les lois et règlements sont en cours de révision pour tenir compte des évolutions dans le secteur.
- 7.4.3. Pour sa part, le Gouverneur Charles Chuka a souligné la nécessité de prendre en charge les faiblesses du cadre réglementaire pour accroître l'accès aux services financiers. Il a observé que l'innovation financière change la structure de la politique monétaire. Faisant référence à la promotion de la finance islamique au Malawi, il a dit que cette initiative vise plus à attirer les investissements dans l'optique de la politique monétaire que pour promouvoir l'inclusion financière. Pour finir, il a appuyé la proposition du Gouverneur Marcus susmentionnée.
- 7.4.4. Les discussions générales qui ont suivi ont été marqué par la déclaration du Gouverneur Bheenic centrée sur l'expérience de Maurice. Il ressort de cette déclaration que Maurice qui est en matière d'indicateurs d'inclusion financière, le pays leader d'Afrique, a pris en charge l'inclusion financière à travers les initiatives visant à éradiquer la pauvreté, à remédier aux biais dans la propriété foncière et promouvoir

la diversification économique. Maurice a commencé à mettre en œuvre un programme de croissance inclusive dans les années 1950 en vue de faire face à la hausse abrupte du chômage.

- 7.4.5. Plusieurs instruments ont été utilisés au fil du temps, au nombre desquels figurent les services bancaires ambulants utilisant les cycles qui font désormais usage de moyens électroniques, une banque de développement, une société immobilière et une société coopérative qui a créé sa propre banque. Par ailleurs, des programmes visant à fournir l'éducation gratuite et des soins de santé, soutenus par l'Etat et impliquant les systèmes bancaires, ont été mis en œuvre.
- 7.4.6. En dépit de la position de leader de Maurice en matière d'inclusion financière, certains aspects d'exclusion financière y persistent. Des segments de la population sont encore en dehors du système. En outre, certains secteurs ne sont pas suffisamment financés en raison de la forte concentration des crédits bancaires sur quelques secteurs.
- 7.4.7. Les défis liés aux innovations technologiques pour la Banque Centrale ont trait à la concurrence qu'imposent ces innovations aux banques ainsi qu'à des risques de fraudes. Concernant l'inclusion financière, le défi majeur concerne la réduction du coût de l'accès aux services financiers. A cet égard, un Groupe de travail a été mis en place pour analyser le caractère raisonnable des frais, charges et commissions des banques et faire des recommandations appropriées. La BOM est également entrain d'étudier comment réduire les clauses abusives dans les contrats.

8. CONCLUSION GENERALE

- 8.1. Tirant les conclusions finales du symposium, le Gouverneur Laksaci a indiqué que les questions qui ont été soulevées reflètent la complexité de la problématique de l'inclusion financière. Il est donc nécessaire que l'inclusion financière soit traitée de façon harmonieuse pour que tous les groupes sociaux qui sont en définitive les vecteurs du développement économique et social en bénéficient.

